

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 26 MARS 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 30 mars 2018

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 20 mars 2018
Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2018-34

Président : M. Philippe COCHET
Secrétaire : Mme MERAND-DELERUE

OBJET

AUTORISATIONS DE
PROGRAMME
2017-2020 -
AJUSTEMENT

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. TOLLET), M. COUTURIER, M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. JOINT jusqu'au N° 2018-18 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. ROULE), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MAINAND), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE jusqu'au N° 2018-15 inclus), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-33 inclus), Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT jusqu'au N° 2018-22 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN, M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. JOUBERT), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : N. MERAND-DELERUE

L'article L2311-3 alinéa 1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. »

L'article R2311-9 du C.G.C.T. dispose qu' « en application de l'article L2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. »

Par délibération du 27 mars 2017, le Conseil Municipal a voté la création de onze Autorisations de Programme, déclinées en Crédits de Paiement, sur la période 2017 à 2020.

Au regard d'une part de cette première année de pratique et de la réalisation des crédits de paiement sur l'exercice 2017 et d'autre part de l'évolution des perspectives à venir, un réajustement des Crédits de Paiement sur 2018 et les années suivantes est nécessaire. De plus, de nouveaux besoins se développant en matière de sécurisation des biens et des personnes, il est proposé la création d'une nouvelle Autorisation de Programme pour compléter l'action relative à la sécurisation urbaine. Cette nouvelle Autorisation de Programme sera financée par un redéploiement du montant affecté à l'Autorisation de Programme dans la même politique publique.

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement ajustés sur 2017-2020 sont les suivants :

		CP 2017 voté	Réalisé 2017	Report 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	TOTAL
<i>Qualité du patrimoine communal</i>								
Agenda d'accessibilité programmée	Programme	880 000 €	513 972 €	244 476 €	2 515 000 €	2 770 000 €	2 486 552 €	8 530 000 €
Amélioration de la performance des bâtiments	Programme	600 000 €	382 689 €	164 919 €	455 000 €	600 000 €	797 392 €	2 400 000 €
<i>Sécurité urbaine</i>								
Modernisation de l'éclairage public	Intervention	350 000 €	205 761 €	140 786 €	250 000 €	453 453 €	350 000 €	1 400 000 €
Vidéoprotection	Programme	440 000 €	44 136 €	916 €	60 000 €	150 000 €	164 947 €	420 000 €
Sécurisation des biens et des personnes	Programme				223 200 €	300 000 €	276 800 €	800 000 €
<i>Projets urbains et cadre de vie</i>								
Quartier de Montessuy	Projet	100 000 €	19 612 €	0 €	1 363 000 €	37 388 €	0 €	1 420 000 €
Logements sociaux	Programme	200 000 €	0 €	0 €	335 000 €	200 000 €	265 000 €	800 000 €
Espaces publics	Programme	250 000 €	6 054 €	5 898 €	420 000 €	250 000 €	368 048 €	1 050 000 €
<i>Stratégie économique et commerciale</i>								
Acquisitions foncières	Intervention	440 000 €	172 600 €	0 €	107 000 €	660 400 €	250 000 €	1 190 000 €
Préemptions commerciales	Intervention	50 000 €	23 901 €	0 €	50 000 €	50 000 €	76 099 €	200 000 €
Modernisation des moyens des écoles	Intervention	50 000 €	48 844 €	0 €	201 000 €	200 000 €	50 156 €	500 000 €
Performance des moyens généraux de la collectivité	Intervention	810 000 €	473 376 €	98 269 €	761 945 €	600 000 €	676 410 €	2 610 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 34 voix pour, 5 contre et 4 abstentions,

- APPROUVE

la création d'une douzième autorisation de programme désignée « sécurisation des biens et des personnes » pour la période 2018-2020 conformément au tableau ci-dessus ;

- DÉCIDE

l'ajustement des autorisations de programme et de leurs échéanciers de crédits de paiement sur la période 2017-2020 conformément au tableau ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 30 mars 2018
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET